

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 894

présenté par

M. Breton, M. Cochet, M. Le Fur, M. Perrut, M. Straumann, M. Abad, M. Courtial, M. Dhucq,  
Mme Nachury, Mme Duby-Muller, M. Lazaro, M. Jean-Pierre Barbier, M. Decool, M. Voisin,  
M. Le Mèner, M. Jean-Pierre Vigier, M. Poisson et M. de La Verpillière

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Supprimer l'alinéa 32.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est d'usage de modifier la loi d'orientation sur l'école tous les dix à quinze ans. En effet, l'éducation nationale souffre d'être ballottée d'une réforme à l'autre sans avoir le temps d'appliquer la loi précédente. La loi Fillon ayant moins de dix ans, il est trop tôt pour revenir dessus notamment en affichant la volonté de « modifier en profondeur l'organisation des enseignements et leur évaluation ».